

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (applicable au 01/01/2020)

Pour 2020 (et comme ce fut le cas pour 2019), nous voulons absolument tenir les délais transmis à nos clients. C'est pourquoi en plus des actions d'amélioration réalisées ces derniers mois (recrutement d'un responsable méthode, d'un assistant logistique, d'un metteur au bain, ...) nous incitons nos clients à nous informer le plus en amont possible de leur plan de charge et de leurs besoins. Nous vous informons que les demandes en urgence resteront exceptionnelles afin de minimiser leurs impacts sur notre flux et nos engagements de délai et feront l'objet d'un forfait supplémentaire (cf. Tableau des prix).

- **Prix / devis :**
 - Les prix sont établis au vu des plans ou selon les renseignements que vous avez transmis.
 - Chaque mise à jour de plan, de gamme (ajout de contrôle, d'épargne...) de façonnage ou de spécification fera l'objet d'une nouvelle étude du prix unitaire des pièces.
 - Prix fermes sous réserve que les pièces brutes livrées soient exemptes de toute trace d'oxydation, de carbone, de silicone, de film de protection, sans rayure ni choc.
 - Pour les commandes contenant de la peinture, un approvisionnement sera facturé pour les peintures non tenues en stock (nouvelles peintures, peintures mono-référence, etc...).
 - Tout besoin d'essais spécifiques (CND, brouillard salins, isolation, ...) sera facturé.
 - Tout conditionnement spécifique fait l'objet d'une étude de prix.
 - La validité d'une offre de prix est de 2 mois.
- **Taxe anti-pollution :** 4,5 % sur le montant H.T. du traitement.
- **Transport :** en sus.
- **Délai :** contacter le service commercial au 01 77 06 56 78 ou contact@peinture-aero.fr.
Les délais sont formalisés sur le devis, ils s'entendent de la date d'enregistrement de la commande jusqu'à la date de mise à disposition des pièces en zone d'expédition, à partir de 16h00.
Ils peuvent être ajustés en fonction de la charge et sont confirmés par l'envoi d'un A.R.
- **Nouveau client :** virement avant expédition des pièces pour la 1ère affaire.
- **Conditions de règlement :** 45 jours fin de mois.
- **Responsabilité fournisseur :** 2 fois le PU du traitement suivant les conditions générales de l'UITs.
- **Revue de commande**
Ces éléments sont indispensables au traitement correct de la commande :
 - Finition (peinture, traitement de surface).
 - Spécification de traitement au dernier indice (traitement de surface, contrôle non destructif).
 - Caractéristiques du matériau : nuance, résistance à la rupture ou dureté et température de revenu si des opérations de détente ou dégazage sont à prévoir.
 - Définition des critères d'acceptation : épaisseur, brillance, cosmétique, ...
En l'absence de ces critères, la spécification interne de Peinture-aéro sera appliquée (diffusée sur demande).
 - Contrôle dimensionnel (indiquer les références des outillages de contrôle fournis par vos soins).

Tableau des prix 2020	Traitements de surface		Peinture	Remplissage	Marquage	Sérigraphie
	Alodine	Surtec				
Préparation/réglage	N/A	N/A	45,00 €	25,00 €	15,00 €	50,00 €
Mini/Pièce	0,60 €	0,60 €	2,50 €	1,50 €	0,50 €	2,00 €
Mini/Lot	45,00 €	45,00 €	65,00 €			
Prix unitaire	0,80 €/dm ²	0,80 €/dm ²	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis
Forfait urgence	300,00 € sur validation de Peinture-aéro.					

FAI (RC inclus)	50,00 €	Epreuve test (suivi des lots + test d'adhérence), fourniture par le client	15,00 €
Création écran sérigraphie	100,00 €	Création d'un film de sérigraphie + fourniture d'un fichier exploitable	55,00 €
Rapport de contrôle simple (Tx 10% + épaisseur)	30,00 €		